



Département de l'Essonne
VILLE DE MARCOUSSIS (91460)

N°	2020-037 1/3
----	-----------------

Extrait du registre des délibérations

Du Conseil municipal

L'an deux mil vingt

Le mercredi 04 mars à 20h05

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis.

Etaient présents :

M. Olivier THOMAS, M. Jérôme CAUËT, Mme Françoise PRIGENT, M. Alexandre BUSSIERE, Mme Rose-Marie FAVEREAUX, M. Serge PIPARD, Mme Mireille BELLEC, M. Sylvain LEGRAND, Mme Catherine DELAITRE, Mme Arlette BOURDELOT, M. Jean-Yves MULLER, M. Marcel MONZER, M. Gilles GUILLAUME, Mme Barbara BASTE, Mme Sonia ROISIN, Mme Emmanuelle PIC, M. Christophe MICAS, Mme Laure GIBOU, Mme Laurence AMICHAUX, Mme Emmanuelle GREZE, M. Sébastien LE FERREC, Mme Laurence d'IST, M. Bernard ELSEMBERG, M. Rafik BOUDJEMAÏ, M. Damien ROUSSEAU, M. Sébastien BOUET, M. Gaëtan FEASSON, Mme Marie ZULIANI, Mme Joane GIRAUDON.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé :

Aucun

Procuration :

Aucune

Absent :

Aucun

M. Gaëtan FEASSON a été désigné Secrétaire de Séance.

Visa Sous-préfecture

Date de convocation
26/02/2020

Date d'affichage

12 MARS 2020

Nombre de Conseillers

En exercice	29
Présents	29
Votants	29

OBJET : APPROBATION DU PLAN D'ACTION COMMUNAL S'INSCRIVANT DANS LES AXES DU PLAN CLIMAT COMMUNAUTAIRE ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CHARTE D'ENGAGEMENT PLAN CLIMAT

Rapporteuse : Madame Laure Gibou

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'Accord de Paris sur le climat approuvé par les 195 délégations de l'ONU le 12 décembre 2015 à l'issue de la 21e Conférence des États Parties (COP21) ;

VU la ratification de l'Accord de Paris sur le Climat par la Communauté Européenne le 5 octobre 2016 ;

VU La loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2018-142 du conseil communautaire du 27 juin 2018 adoptant le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

VU la délibération du conseil municipal 2018-130 du 26 septembre 2018 approuvant les objectifs de l'Agenda 2030 de Marcoussis intitulé « Marcoussis 2038 » ;

CONSIDERANT que, compte-tenu des enjeux et des changements que cela demande dans les modes de vie, les activités, l'urbanisme, les façons de produire et de consommer, la Communauté Paris-Saclay ne peut pas agir seule sur son territoire pour lutter contre le réchauffement climatique ;

CONSIDERANT que Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté en juin 2018 par le conseil communautaire nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire et notamment des communes ;

CONSIDERANT que plusieurs actions de ce Plan Climat relèvent de compétences et prérogatives communales ;

CONSIDERANT que la commune souhaite valoriser et formaliser les actions de son scénario de transition contribuant au Plan Climat à travers l'approbation et la signature d'une charte d'engagement communale du Plan Climat ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** Le Plan d'action communal s'inscrivant dans les axes du Plan Climat communautaire (joint à la présente délibération) ;
- **AUTORISE** le maire à signer la Charte d'engagement Plan Climat ainsi que tout document affairant à son exécution (joint à la présente délibération) ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Olivier THOMAS

